

serve, bien entendu, de l'hommage-lige à la couronne dont elle relève directement. Le sire de Beaujeu possédait entre autres terres du Forez, la seigneurie en toute justice d'Amplepuis, sans parler de celle de Joux que Louis de Forez, sire de Beaujeu, avait reçue en fief en même temps, c'est-à-dire en 1273, de Guy VI de Forez, son frère aîné, mais qu'il avait probablement aliénée au duc de Bourgogne qui la possédait en 1297, comme nous le verrons à l'article Bourgogne (1).

Après l'écusson de Beaujeu vient l'écu de Navarre. Dans le système que j'expose, ce blason, quoique celui de la reine de France, Jeanne de Navarre, de la maison de Champagne, reine de Navarre et femme de Philippe le Bel, n'a aucune raison d'être ici, à moins qu'il ne représente une terre baronniale en Forez appartenant à la reine. Je ne connais pas les titres de la maison de Champagne, qui pourraient nous donner des lumières sur ce point, mais les inductions ne nous manquent pas. Jeanne de Navarre était petite-fille de Marie de Bourbon, fille d'Archambaud VIII, sire de Bourbon, de la maison de Dampierre. Suivant l'usage, Archambaud VIII, en mariant sa fille à Thibaut VI, comte de Champagne et de Brie, depuis roi de Navarre, dut lui donner pour dot des terres grevées de l'hommage. Or, de même que Guy IV, comte de Forez, possédait, en Bourbonnais, les terres de Saint-Loup, de Budor, de Fourilles sur la Sioule, qu'il reconnaissait tenir en fief d'Archambaud en haute, moyenne et basse justice, en 1245 (2), il est probable qu'Archambaud en possédait, de son côté, en Forez, car on voit que Guy IV de Forez s'engageait pour deux mille livres tournois pour

(1) Huillard-Bréholles, n° 557.

(2) Huillard-Bréholles, n° 254.